

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/44

**L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> juin à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle des Fêtes de Saint-Maurice les Brousses, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 mai 2023

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 25

Titulaires présents : 21

Suppléants votants : 0

Procurations : 10

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M.RICHIGNAC Guillaume), Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé (Procuration de M.BREZAUDY Alain), Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian (Procuration de Mme PRADIER Claudine), GOUDIER Jean-Louis (Procuration de M.DEVARISSIAS Philippe), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), Mme LANTERNAT Floriane (Procuration de Mme LACORRE Valérie), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine), DELOMENIE Bernard et DOGNON Jean-Bernard (Procuration de Mme VALLADE Sylvie).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, Mme LACORRE Valérie, MM.LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE GENIN Karine, M.CUILLERDIER Simon et Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. DESROCHE Christian

**Objet : Convention d'action spécifique avec le SEHV – Service ESP87 – Diagnostic énergétique du centre social Jean-Jacques Rousseau**

**Exposé :**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire :

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019/57 en date du 13/06/2019, par laquelle notre collectivité a décidé d'adhérer au service « Énergies Service Public 87 » (ESP87) du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

Vu la délibération en date du 16/11/2010 du SEHV précisant les modalités d'intervention et de financement des études énergétiques pour les collectivités adhérentes au service ESP87,

Vu l'article 2 de la convention d'adhésion précisant les conditions de réalisations, par le service ESP87 du SEHV maître d'ouvrage, les études sollicités par les collectivités adhérentes,

La collectivité souhaite engager des travaux de rénovation du Centre Social Jean-Jacques Rousseau à Nexon. Au-delà de réaménagements intérieurs, il est également envisagé de réaliser des travaux d'amélioration énergétique. Par ailleurs, ce bâtiment présente également un potentiel d'installation d'une centrale photovoltaïque.

Afin de définir un projet cohérent énergétiquement, il est proposé de réaliser un diagnostic énergétique du bâtiment, intégrant l'installation de panneaux photovoltaïques.

Cette étude permettra d'évaluer la faisabilité technique, économique, financière et environnementale du projet de rénovation énergétique.

L'étude sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SEHV (service ESP87) au moyen d'un marché qui établit les conditions techniques et financières de sa réalisation.

087200070506-20230601-2023-44-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2023  
Date de réception préfecture : 09/06/2023

Le service ESP87 établira une convention afin de valider le contenu, le coût et le délai de réalisation de ces études.

- Conditions financières :

Ces études sont financées par le SEHV qui règle directement l'entreprise dans les conditions du marché passé par le Syndicat.

La collectivité remboursera le Syndicat, sur la base du coût réel TTC des études, après émission par le SEHV d'un titre de recouvrement après le solde de ces études.

Dans le même temps, le SEHV octroie une subvention établie conformément à la délibération du 16/11/2010. Cette subvention résulte des fonds propres du SEHV et des éventuels partenaires financiers, notamment l'ADEME, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Le SEHV se chargera de présenter les dossiers de subventions auprès des différents partenaires, la collectivité ayant la garantie de percevoir un montant de subvention déterminée à hauteur de 80% du montant HT de ces études (à l'exception des études qui répondraient à une obligation réglementaire et des réunions supplémentaires demandées par la collectivité). Ce montant constitue un montant maximum d'engagement du SEHV.

Cette subvention résulte de la volonté des élus du SEHV d'accompagner ses adhérents dans leurs démarches d'action dans le domaine des économies d'énergies. Ces études étant la base indispensable à la mise en œuvre raisonnée de ces actions.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **sollicite** la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies Haute-Vienne pour l'étude citée ci-dessus,
- **autorise** le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 02 juin 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

